



Droit d'alerte 20 mars 2020

CHSCT du 24 mars 2020

et suites

Un droit d'alerte, déposé en intersyndicale le 20 mars 2020 a amené la direction de la DDFIP19 à convoquer un CHSCT le 24 mars en audio conférence.

Après avoir exposé les missions prioritaires, le Président a rappelé les mesures sanitaires reprises dans l'ensemble des fiches concernant les mesures barrières, ainsi que tout ce qui a été mis en place pour limiter le présentiel et élargir le télétravail.

Depuis le 17 mars, la CID collecte et paramètre un maximum d'ordinateurs portables à ce jour environ 25, une 2^e vague est attendue mais seulement 5 ou 6 en plus.

Un élargissement du webmail est attendu mais encore bien trop restreint.

Depuis le droit d'alerte, la direction tient les OS au courant au jour le jour des effectifs présents et même si nous reconnaissons qu'elle a pris en compte beaucoup de situations particulières (agents fragiles élargies aux agents vivant avec des personnes fragiles par exemple), les agents obligés de se déplacer sont encore trop nombreux.

A ce stade, il s'agit d'un "point d'étape", nous devons viser : encore moins de personnel en présentiel sur les sites.

La médecin de prévention a rappelé que le confinement consiste à se protéger soi-même et à protéger les autres. Le télétravail doit être la règle.

Le directeur a évoqué lors du CHSCT 3 suspicions de covid19 au sein de la DDFIP19 et à ce jour toutes avaient été levées.

Depuis 2 cas, non testés mais « avérés » par les médecins traitants ont été révélés, dont un étant l'une des 3 suspicions levées en premier lieu.

La CGT a demandé dès le premier cas, une communication aux agents du département. Refusée dans un premier temps, le 2^e cas a obligé la direction à communiquer. La CGT s'est fait le relais auprès d'un maximum d'agents en confinement et en week-end.

Le DG ayant décidé la réouverture des SPF/SPFE, des agents, jusque-là confinés vont devoir retourner sur sites alors même que l'épidémie y est présente et qu'on attend le gros de « vague » de contagion pour les deux semaines à venir.

La CGT qui avait noté un début de crise plutôt bien géré n'a eu de cesse de rappeler que le but premier est que les agents restent chez eux pour éviter tous risques de contamination. Elle s'étonne de ne pas voir la DG mettre en place plus de télétravail qui permettrait de limiter les risques. Certaines administrations ayant, à ce jour, tous leurs effectifs en télétravail.

Les mesures étaient plus ou moins adaptées au jour du CHS mais doivent rapidement devenir bien plus restrictives.

La CGT a posé la question des rotations d'agents qui, même si bien évidemment laisser travailler les mêmes sur du long terme n'est pas tenable, entraîne obligatoirement des risques en plus.

A cela, la médecin de prévention n'a pu répondre que télétravail...

Puisqu'il n'y a pas assez de portables, les petites unités centrales pourraient être paramétrées et remises aux agents pour éviter de les obliger à prendre des risques.

La CGT réitère sa volonté de voir tous les agents en confinement, télétravail ou non. Il n'est pas pensable d'envoyer des gens dans les services alors même que les chiffres de la pandémie sont en accélération constante. C'est à la DG de trouver le matériel nécessaire dans les plus brefs délais.